

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2018

---

## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 107

présenté par  
Mme Lorho

-----

## ARTICLE 4

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec les amendements précédents, nous refusons le passage à une circonscription nationale.

Il est d'ailleurs à noter que le sain réveil des identités locales nécessite leur représentation politique. En les ignorant, la loi favoriserait les tentatives de manipulation des régionalismes par l'Union Européenne.